

RAPPORT DE SUIVI**PROJET VISANT L'ACQUISITION DE CONDUITES DE PÉTROMONT
ET LEUR RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ÉNERGIR**

1 Le projet d'investissement visant l'acquisition de conduites de Pétromont et leur raccordement au
2 réseau d'Énergir, s.e.c. (« Énergir ») a été approuvé le 25 avril 2013, par la décision D-2013-066
3 de la Régie de l'énergie (la « Régie »). Dans celle-ci, la Régie demandait à Énergir de soumettre
4 annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

5 Dans le Rapport annuel 2014 (R-3916-2014, B-0073, Gaz Métro-27, Document 1), Énergir
6 informait la Régie qu'un processus de révision des coûts du projet était entamé en raison du
7 déplacement du tracé initial à Montréal-Est et de l'anticipation d'une augmentation des coûts du
8 projet au-delà de 15 % de ce qui avait été initialement projeté. Énergir informait également la
9 Régie qu'elle déposerait une nouvelle demande d'investissement.

10 La nouvelle demande d'investissement a été déposée le 3 septembre 2015 (R-3941-2015). Elle
11 précisait les modifications apportées au projet approuvé par la décision D-2013-066 et les coûts
12 y étant associés, lesquels sont estimés à 20,4 M\$. La Régie a approuvé la demande
13 d'investissement le 29 juin 2016 par sa décision D-2016-101. Dans celle-ci, la Régie demandait
14 à Énergir de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les données
15 nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

16 En date du 30 septembre 2017, le projet a été complété. Les activités exécutées pendant l'année
17 financière 2017 sont :

- 18 > le suivi de l'odorisation du nouveau réseau;
- 19 > la programmation de la télémétrie de la vanne de sectionnement; et
- 20 > la réfection permanente de l'asphalte.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

- 1 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement,
2 et les coûts réels en date du 30 septembre 2017, constituant les coûts finaux du projet.

COÛTS FINAUX AU 30 SEPTEMBRE 2017 (000 \$)

	Budget initial (1)	Réel au 30 septembre 2017 (2)	Écart (3=2-1)
Revue diligente			
Honoraires professionnels	2 821,1	2 821,1	0,0
	2 821,1	2 821,1	0,0
Achat des conduites	3 950,0	3 950,0	0,0
Ingénierie	563,2	388,3	(174,9)
Matériaux	1 343,7	1 141,2	(202,5)
Coûts entrepreneur	5 300,8	5 787,3	486,5
Gestion et inspection	703,7	971,1	267,4
Frais légaux (servitudes)	560,3	560,3	0,0
Mise à niveau de la protection cathodique	456,2	301,5	(154,7)
Inspection spécialisée sur l'île Dufault	397,0	397,0	0,0
Nettoyage des conduites entre Varennes et Boucherville	1 654,0	1 654,0	0,0
Mise en gaz	95,5	83,0	(12,5)
Terrain et servitude	53,9	60,8	6,9
Frais divers	22,3	0,0	(22,3)
Contingence	767,1	0,0	(767,1)
	15 867,7	15 294,5	(573,2)
Sous-total	18 688,8	18 115,6	(573,2)
Frais généraux (9 %)	1 682,0	1 630,4	(51,6)
Total global	20 370,8	19 746,0	(624,8)

- 3 Les coûts finaux projetés sont inférieurs de 0,625 M\$ à l'estimation initiale de 20,4 M\$. Cette
4 différence de coût s'explique notamment par des économies au niveau des matériaux (coût des
5 tuyaux) ainsi qu'une réduction des coûts pour la conception (ingénierie) et la mise à niveau de la
6 protection cathodique.

1 Ces économies sont atténuées entre autres par une augmentation des coûts relatifs à
 2 l'entrepreneur qui s'explique par les travaux additionnels qui ont été nécessaires en raison de la
 3 complexité des travaux touchant les nombreuses déviations d'obstacles souterrains non prévus
 4 au plan. La gestion des sols et des eaux contaminés a également contribué à la hausse des coûts
 5 relatifs à l'entrepreneur. Ces éléments imprévisibles ont eu pour conséquence de prolonger la
 6 durée des travaux, ce qui a aussi eu un effet à la hausse sur les coûts de gestion de projet et
 7 d'inspection.

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

8 L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous.
 9 Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

Description	Impact initial (000 \$)	Impact projeté (000 \$)
Valeur actuelle de l'effet sur les tarifs (40 ans)	25 320	24 543

4. DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

10 Étant donné que le projet visant l'acquisition de conduites de Pétromont et leur raccordement au
 11 réseau d'Énergir est complété et que la conciliation des coûts réels par rapport aux prévisions
 12 initiales a été faite, Énergir demande à la Régie, conformément à la décision D-97-25, de mettre
 13 fin à ce suivi.

14 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet d'investissement visant**
 15 **l'acquisition de conduites de Pétromont et leur raccordement à son réseau et d'autoriser**
 16 **Énergir à y mettre fin.**